

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 105

Artikel: Les rombières décideront

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etudiants et Fonds d'investissement (suite)

Nous avons parlé plus haut du droit d'intervention des salariés dans l'économie, or, suffit-il de donner à une organisation syndicale une puissance effective d'intervention pour satisfaire cette revendication de base ? Aux USA, par exemple, nul ne conteste la puissance colossale de certains syndicats (voyez l'AFL-CIO et son président G. Meany) peut-on parler pourtant à leur propos d'une véritable intervention des travailleurs dans l'économie, ou faut-il constater avec amertume la navrante intégration de ces mêmes salariés ? Que se passe-t-il en Allemagne où l'une des plus grandes banques est entre des mains syndicales ? Comment donner au fonds d'investissement des travailleurs des moyens financiers énormes sans le jeter par là même dans les méandres et imprévisibles du système capitaliste ?

» La question centrale d'un programme socialiste reste celle de la gestion de la société industrielle. Il ne vous a pas échappé à DP puisque vous l'abordez à propos de la maison d'édition Rencontre. Cette question d'ailleurs n'est pas du tout éloignée de notre propos. En effet, il serait possible d'introduire dans ce fonds lui-même un modèle de gestion qui pourrait ensuite être repris pour l'ensemble de la société. Ce serait effectivement un moyen de concilier à court terme d'abord, le souci d'efficacité et de prise sur la réalité économique, et à long terme ensuite, le renversement final d'un mode de gestion anti-démocratique fondé sur la scission que nous relevions au début de notre texte.

» Première question : même avec ce nouveau mode de gestion, est-il possible d'éviter l'écueil qui s'est révélé aux USA et ailleurs ? Pourquoi trouverait-on en Suisse un terrain si favorable qu'il nous conduise à un résultat si différent ? Une telle hypothèse ne peut d'ailleurs être exclue à priori.

» Deuxième question : comment imagine que ce nouveau mode de gestion ainsi isolé, ne soit pas rapidement dépassé puis avalé par le système environnant ? ... »

Réd. : Nous aborderons ce sujet dans notre cahier spécial. Ici nous ne voulons donc pas donner une réponse anticipée, mais suggérer quelques lignes de réflexion, car il s'agit de quelque chose qui touche à l'essentiel.

Le pouvoir économique du Fonds n'est qu'un moyen, il doit entraîner un changement véritablement qualitatif; si ce fonds n'était qu'une autre banque, gérée par des administrateurs et des directeurs qui n'auraient qu'une idée, celle de se faire reconnaître par les administrateurs des banques privées comme égaux en respectabilité, où serait le progrès, en effet ?

Mais l'orientation des placements est déjà du domaine qualitatif. Des logements, s'ils sont bien conçus, soustraits à la spéculation, déterminent en une certaine mesure un autre style de vie. Pour le reste, la politique Fonds dépendra de la vigilance critique des animateurs et des membres. Il n'y a jamais de recette pour que les choses soient définitivement parfaites. Même les révolutions sont escamotables.

Qui est Bührle ?

Quelques notes sur cette entreprise.

— Son développement est récent; il s'accomplit en moins de cinquante ans. Quand en 1924, Emil Georg Bührle reçoit mandat d'une fabrique de Magdeburg de réorganiser la fabrique de machines d'Oerlikon, cette dernière occupait 80 ouvriers et employés. Aujourd'hui, le groupe occupe 14 400 personnes.

— L'entreprise est strictement familiale; pendant longtemps D. Bührle en fut l'administrateur unique; depuis 1967 siègent au conseil Mme Andra-Bührle, et les grands directeurs de l'entreprise. Cette société a donc toujours dépendu d'un homme, qui en a assumé toutes les responsabilités.

- Comme les actionnaires sont les membres de la famille, presque tous les gains sont réinvestis; l'autofinancement est parfait, moins l'argent de poche (quelques millions) de M. Bührle.
- Chiffre d'affaires: armement 32 %; textile, 18 %; machines, 12 %; technique du soudage, 11 %; 7 % transport et appareil électrique. Le 40 % du tout se fait en Suisse.

Les participations

Elles sont publiées depuis 1967; en voici la liste panachée et internationale (d'après la « Weltwoche » du 13.12.1968).

Les machines

Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon Bührle & Co., Zürich
Oerlikon Italiana SpA, Milano/Italie
May-Pressenbau GmbH, Schwäbisch-Gmünd/Allemagne
Press- & Stanzwerk AG, Eschen/Fürstentum Liechtenstein
Delisle & Ziegele GmbH, Werkzeugmaschinen, Stuttgart/Allemagne
Olkon Handelsgesellschaft für Metallprodukte mbH, Bonn/Allemagne
Hermes Ins., Washington/USA
Ed. Ferreirainha & Irmao, Lda. *, Porto/Portugal
Euromaqina SA *, Madrid/Espagne

L'armement

Contraves AG, Zürich
Contraves Italiana SpA, Roma/Italie
Contraves Industrieprodukte GmbH, Stuttgart/Allemagne
Contraves Industrial Products Ltd., Londres/Grande-Bretagne

Le textile

AG der Spinnereien von H. Kunz, Windisch
Spinnerei Sieben AG, Sieben
Spinnerei & Weberei Dietfurt AG, Bütschwil
Wirkerei Rorbas AG, Rorbas
Aktienges. A. & R. Moos, Weisslingen
Weberei Russikon AG, Russikon
AG Spinnerei & Zwirnerei Schönhthal, Weisslingen
J. Heeb AG, Russikon
Hausmann Textil AG, Winterthur
Oppenheimer & Hartog GmbH, Stuttgart/Allemagne
Paul Boheim GmbH, Wermelskirchen/Allemagne
Royalin GmbH, Laufenburg/Allemagne
Wellington Industries (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud
Frotex (Pty) Ltd., Wellington/Afrique du Sud

Le soudage

Elektrodenfabrik Oerlikon Bührle AG, Zürich
Oerlikon Elektrodenfabrik Eisenberg GmbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Schweissmaschinenfabrik Stockach GmbH, Stockach/Allemagne
Electrodes Oerlikon Argentina S.A., Buenos Aires/Argentine
Skandinaviska Oerlikon Svets AB, Stockholm/Suède
Europäische Holding Intercito AG, Stans
Fontargen AG *, Zürich
Fontargen Italiana SpA *, Milano/Italie
Fontargen Gesellschaft für Löf- und Schweißtechnik mbH, Eisenberg/Allemagne
Oerlikon Electrodes Ltd., Crawley/Grande-Bretagne
Super Technica SA *, Tlalnepantla/Mexique
I. B. Advani Oerlikon * Electrodes (Private) Ltd., Bombay/Indes
Pakistan Welding Electrodes * Ltd. Karachi/Pakistan
Welding Industries of Australia * Pty. Ltd., Thomastown/Australie
Oerlikon Kaynak Electrodiari * ve Sanay AS, Istanbul/Turquie

L'immobilier

Immobilien-Abteilung der Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon Bührle & Co., Zürich
Kies AG, Wil
Terreni alla Maggia SA, Locarno, Hotel Sonnenhof, Ascona
Vallerana SA, Locarno
Hotel Storchen AG, Zürich
Hotel Airport AG, Opfikon-Glattbrugg
Hotel Zürich AG, Zürich

L'Amérique latine

Fabrica Argentina de Engranajes SA, Buenos Aires/Argentine
Industria Pesquera de Alta Mar Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Laboratory Quimico Farmaceutico Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Manufactura de Esmeriles y Abrasivos Isesa SA, Santiago du Chili/Chili

Aislaciones Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Distribuidora Comercial Isesa SA, Santiago du Chili/Chili
Sociedades Anónima *, de Industrias Plásticas, Barcelona/Espagne

Filiales et participations

Pilatus Flugzeugwerke AG, Stans
Balzers Aktiengesellschaft Balzers/Principauté du Liechtenstein
Elastin-Werk Aktiengesellschaft, Triesen/Principauté du Liechtenstein
Oerlikon Plastik AG, Au-Wädenswil
Euklid AG, Zürich
Olkon Corporation, Stamford/USA
Artemis Verlags Aktiengesellschaft, Zürich
Artemis Verlags GmbH, Stuttgart/Allemagne
Inrescor, Internationale Forschungsgesellschaft AG, Schwerzenbach
Alpina Reederei AG *, Bâle
Alpine Lufttransport AG * (ALAG), Zürich
Zupack AG *, Zürich
Elsaesser Technische * Papiere AG, Kirchberg

* Participation moins de 50 %.

Une école fédérale

Le Comité central du Parti suisse des paysans, artisans et bourgeois a annoncé son intention de lancer une initiative pour faire passer l'enseignement sous la compétence de la Confédération.

Seraient du domaine fédéral :

l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire afin qu'ils soient fixés uniformément pour toute la Suisse.
la synchronisation des programmes scolaires et des plans d'enseignement de tous les degrés jusqu'à la maturité, la promotion d'un degré à l'autre, les moyens d'enseignement et la formation du corps enseignant.

Rien que cela !

Laissons les initiateurs à leur initiative. Mais on s'est frotté les yeux en lisant dans la « Gazette de Lausanne » un éditorial, pas moins ! pour cautionner cette initiative et répondre à M. J.-P. Rochat qui, en praticien, avait, dans « L'Éducateur » formulé les objections que dicte le bon sens.

La liberté académique à Fribourg

Le 30 novembre un chahut agita l'Université de Fribourg. Le Sénat, après enquête et réflexion, décida de ne pas prononcer de sanctions disciplinaires.

Le Conseil d'Etat fribourgeois, lui, veut en découdre. Il réclame une enquête.

A cette occasion, il rappelle l'article 3 du règlement du 27 mars 1953 concernant la location des salles de l'Université.

Il est ainsi rédigé.

« Les doctrines qui y sont exposées ne peuvent pas être opposées aux principes chrétiens ».

Vérité au-delà des Pyrénées, vérité à Fribourg.

Les rombières décideront

Le capital de Saint-Gobain est très largement dispersé. Son rival tente une opération publique de rachat.

Les innombrables actionnaires, inconnus, sont sollicités. Ainsi un journaliste impudent peut-il titrer : « Les rombières décideront ». Et les ouvriers ? Et les employés, les cadres de l'entreprise ?

Ça ne les regarde pas ! Les rombières décideront pour eux.